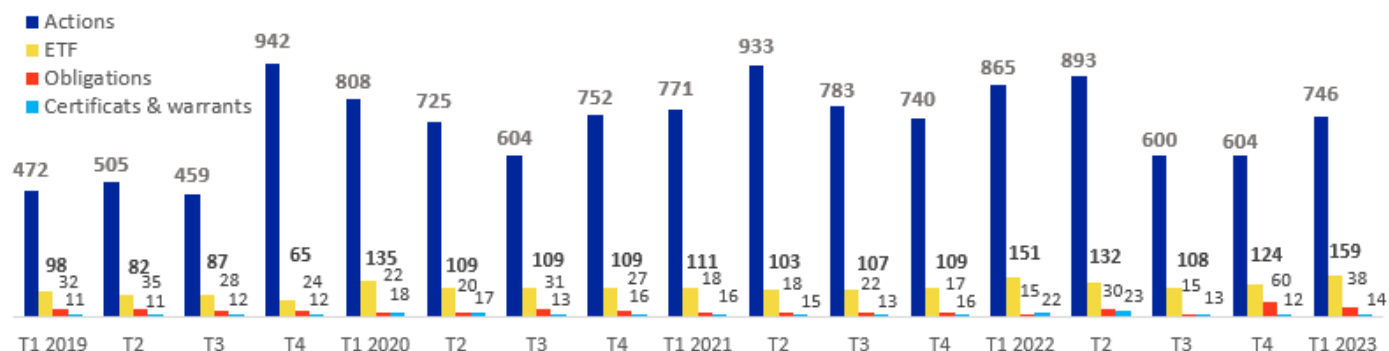


# TABLEAU DE BORD DES INVESTISSEURS PARTICULIERS ACTIFS

## N°10 - AVRIL 2023

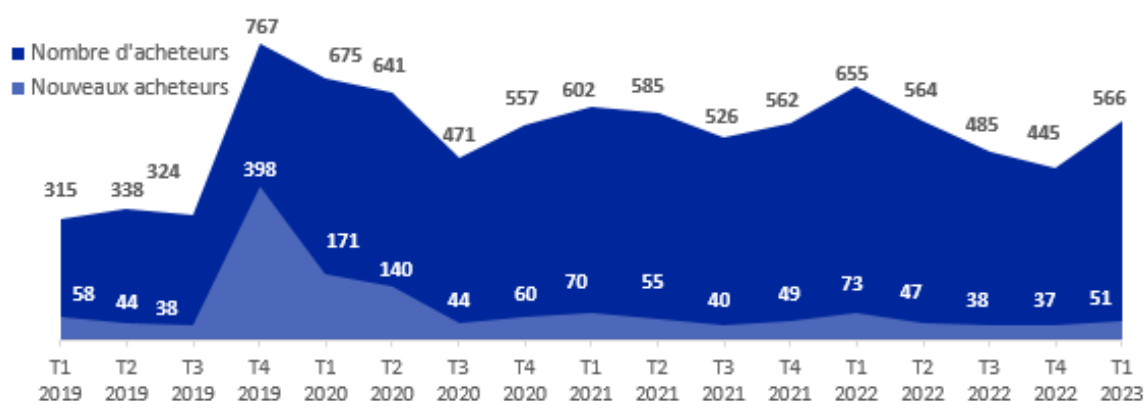
Nombre de particuliers ayant réalisé au moins un achat ou une vente (en milliers, par trimestre)



Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, environ 746 000 particuliers ont réalisé un achat ou une vente sur des actions. Le nombre d'investisseurs ayant réalisé des transactions au moyen des ETF a progressé pour atteindre 159 000 personnes, le plus haut niveau depuis le début du dispositif de déclaration des transactions le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Source : déclarations des transactions, AMF

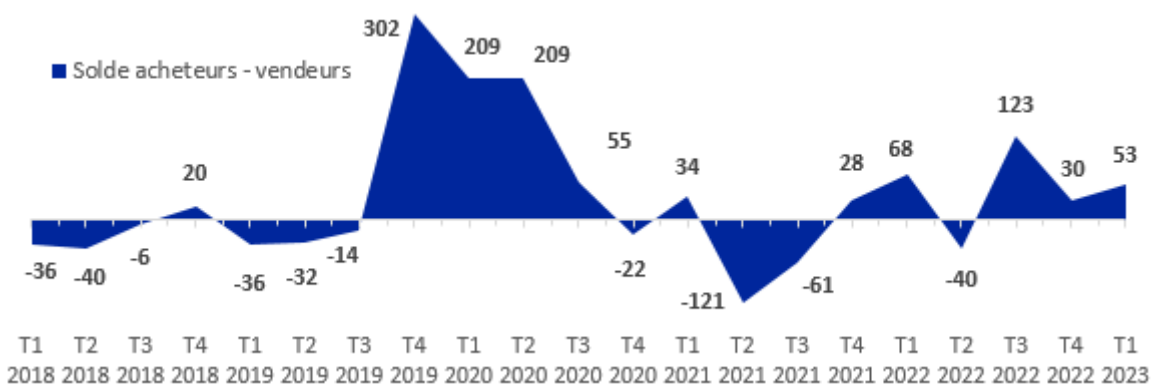
Nombre de particuliers ayant réalisé au moins un achat d'actions et nombre de « nouveaux » investisseurs (en milliers, par trimestre)



Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, environ 566 000 particuliers ont acheté des actions. Parmi ces acheteurs, environ 51 000 personnes n'avaient pas réalisé de transactions depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Source : déclarations des transactions, AMF

Différence entre le nombre de particuliers acheteurs d'actions et le nombre de particuliers vendeurs d'actions (en milliers, par trimestre)



Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, le nombre de vendeurs d'actions a fortement augmenté (513 000, contre 415 000 au 4<sup>e</sup> trimestre 2022). Il est cependant resté inférieur au nombre de particuliers acheteurs (566 000).

Source : déclarations des transactions, AMF

## Nombre de transactions effectuées par des particuliers en France sur des actions admises aux négociations en Europe (en millions, par trimestre)



Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, le nombre de transactions réalisées en France par des particuliers sur des actions cotées dans l'Union européenne s'est établi à 11,9 millions, à un niveau inférieur à ceux des premiers trimestres de 2022, 2021 et 2020.

Source : déclarations des transactions, AMF

**Les statistiques présentées dans ce Tableau de bord concernent les clients particuliers servis par un PSI établi en France (à l'exception de ses succursales à l'étranger) ou la succursale en France d'un PSI de l'Union européenne et réalisant des transactions sur des instruments financiers cotés dans l'Union européenne.**

### ◇ Investisseur « actif »

Investisseur ayant réalisé au moins une transaction à l'achat ou à la vente, sur la période considérée, sur un instrument financier admis aux négociations sur une plateforme de l'Union européenne.

### ◇ Nombre de particuliers en France ayant réalisé au moins un achat ou une vente

Nombre de particuliers différents ayant réalisé, sur la période considérée, au moins une transaction à l'achat ou à la vente.

### ◇ Nombre de particuliers ayant réalisé au moins un achat d'actions

Nombre de particuliers différents ayant réalisé, sur la période considérée, au moins une transaction à l'achat.

### ◇ Différence avec le nombre de particuliers ayant réalisé au moins une vente

Sur la période considérée, différence entre le nombre de particuliers ayant réalisé au moins une transaction à l'achat et le nombre de particuliers ayant réalisé au moins une transaction à la vente.

### ◇ Nouveaux investisseurs

Investisseurs particuliers ayant réalisé sur la période considérée au moins une transaction à l'achat pour la première fois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, date du début des déclarations des transactions. Ce chiffre intègre à la fois des personnes qui n'avaient jamais réalisé de transaction jusque-là et des investisseurs inactifs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## Les déclarations des transactions

Dans le cadre de la réglementation européenne sur les marchés d'instruments financiers (directive MIF2), les prestataires de services d'investissement (PSI) établis dans l'Union européenne déclarent aux régulateurs européens les transactions effectuées sur des instruments financiers admis aux négociations sur une plateforme européenne (actions, obligations, ETF, certificats, warrants, options, produits de bourse...), à l'exception des transactions portant sur des parts de placements collectifs (FCP, SICAV, SCPI...).



Direction de la publication : Charlotte Garnier-Peugeot  
Directeur de la rédaction : Benoît de Juvigny  
Conception et réalisation : AMF  
Contacts : Direction de la communication, Tél. : 01 53 45 60 25  
Courriel : [directiondelacomunication@amf-france.org](mailto:directiondelacomunication@amf-france.org)

